

L'assemblée communale, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal Officiel no 22 du 6 juin 2018, ainsi que par tous ménages. Ordre du jour :

1. *Information sur le dossier « Patinoire », qui fait l'objet d'une votation populaire le 1<sup>er</sup> juillet 2018.*
2. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mars 2018.*
3. *Prendre connaissance et approuver les comptes 2017, ainsi que les dépassements budgétaires.*
4. *Prendre connaissance et approuver un crédit-cadre de Fr. 180'000.— pour la réfection de la place sèche de la halle polyvalente, à couvrir par voie d'emprunt, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement nécessaire et pour consolider le crédit.*
5. *Divers.*

M. le Président salue les personnes présentes, ainsi que Daniel Fleury, journaliste au Quotidien Jurassien, Stéphane Babey, Président du SIDP et Gérard Meyer, Président du comité de pilotage du projet « Patinoire ». L'assemblée communale est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leur identité. Rappel de l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve. Scrutateurs : Gérard Trouillat et Daniel Varé. 54 ayants-droits. M. le Président donne lecture de l'ordre du jour, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### **Point n° 1**

M. le Président explique l'ordre d'intervention des divers messagers et rappelle qu'il n'y aura pas de vote final, entendu qu'il s'agit d'une information. Christian Ribeaud propose que les représentants du SIDP restent jusqu'à la fin des débats. M. le Président soumet au vote à mains levées la proposition de Christian Ribeaud, qui est approuvée par 26 voix, contre 19 voix contraires. M. le Président cède la parole à Stéphane Babey et Gérard Meyer.

Stéphane Babey explique que le SIDP a répondu favorablement à l'invitation, afin de présenter le projet « Patinoire », soumis au vote populaire le 1<sup>er</sup> juillet 2018. De nombreuses informations ont circulé à ce jour, par voie de presse et autres, et ce soir le but est de détailler le projet. C'est le Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, porteur et maître d'œuvre du projet, soit les 21 communes du district, dont 7 maires au comité, qui communiquera ces prochains mois de l'absoluité pour la région d'un tel projet. Pour rappel, le SIDP ne s'immisce pas dans les affaires communales. Le dossier « Patinoire » a été confié par les maires en 2013, ensuite les communes ont cédé au SIDP leur part de copropriété, un COPIL a été créé pour étudier la rénovation du bâtiment et la création d'un 2<sup>ème</sup> champ de glace. Le projet présenté comporte 2 champs de glaces, répond à de multiples besoins sportifs, économiques, sociales, et est consolidé à 27,8 millions. Le montant total des dons, subventions et sponsors s'élèvent à 14,5 millions. Toutes autres formes de statuts juridiques qui pourraient « porter » ce dossier, verraient l'apport de ces sources financières disparaître.

Gérard Meyer fait un historique du dossier, à savoir en 1973 construction de la patinoire. De 1996 à 2015, les communes étaient propriétaires de la patinoire, en assumaient la dette et Porrentruy, le fonctionnement. En 2011, les maires soutiennent la rénovation plus une 2<sup>ème</sup> surface de glace. En 2012, beaucoup de communes avaient fini de rembourser leur part de dette, il a donc été décidé de créer un fonds de Fr. 525'000.—, à raison de Fr. 10.— par habitant sur 3 ans, qui a été utilisé pour financer les études préalables. En 2013, le SIDP devient par décision formelle, porteur du dossier. En 2014, présentation d'un avant-projet. En 2015, les assemblées communales cèdent leur part au SIDP, une convention de gestion est validée et le SIDP rachète l'avant-projet des utilisateurs. Un protocole d'apport est également signé par l'ensemble des utilisateurs pour définir le processus d'investissement, entendu que le but était de récolter 5 millions de fonds privés et externes. Ce protocole comprend également les montants de locations. En 2016, constitution d'un comité de soutien pour engager ces recherches de fonds, qui est présidé par Claude Hêche. La même année, soutien pour une construction en structure en bois et pour une installation de panneaux solaires photovoltaïque sur la toiture de la patinoire. La Banque Raiffeisen, dont le nouveau bâtiment portera son nom, promet un soutien financier de plus de 1 million. La Banque Cantonale du Jura s'engagera

également financièrement. En 2017, le SIDP a voté un crédit important pour consolider les études et le projet présenté ce soir. Le COPIL a été créé pour représenter le maître d'ouvrage dans l'évolution du dossier, de présenter les choix et dans le cadre du budget, d'adjudiquer des petits mandats. Un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de 4 bureaux d'architecture du canton, qui suite à une procédure lancée par la SIA, n'a pas pu aboutir. Un consortium d'investisseurs privés a été créé pour la commande d'une étude, sous les conditions qu'à la fin du processus, celle-ci soit remise gratuitement au SIDP et que le projet soit étudié, par un bureau d'architecture ayant déjà réalisé une patinoire. Le développement du projet doit répondre aux normes environnementales, sécuritaires, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, techniques, soit ventilation d'air, isolation, chauffage et autres. Utilisation de bois régional, mise à disposition de locaux adaptés, pour la presse, des loges, etc... Reconnaissance également de la part de la Confédération d'un centre de formation. Dans le cadre de la procédure de permis de construire, est exigé la création de 125 places de parc. Pendant les matchs, d'autres places de stationnement seront disponibles, mais les transports publics seront également favorisés. Rénovation complète du restaurant dans les dimensions actuelles, espace autour de la glace, rénovation des vestiaires et sanitaires. Gérard Meyer par le biais de plans cite l'emplacements par niveau, des gradins et de différents locaux, par exemples des bureaux, des loges, etc... Pose d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, mais également en cas d'évacuation. La 2<sup>ème</sup> surface comprend environ 700 places debout, des locaux sanitaires et techniques. Gerard Meyer rappelle le coût du projet de 27,8 millions, soit plus de 20 millions pour la patinoire principale et 7,5 millions pour le 2<sup>ème</sup> champ de glace, pour un taux de subvention de 25% que le Gouvernement recommandera au Parlement. Certains espaces ne peuvent être subventionnés, comme par exemple le restaurant, il y a donc 1 million non subventionnable. Gérard Meyer cite les apports financiers. Certains sont déjà versés, ou promis par un contrat signé, ou par un engagement ferme, et pour le projet global. La contribution fédérale après discussion s'élèvera à 1 million. La Municipalité de Porrentruy a promis un don de Fr. 990'000.—. A ce jour, il manquerait Fr. 550'000.— pour garantir les 13 millions du plan de financement. Gérard Meyer explique le compte de fonctionnement, répartit selon le principe de l'isochrone, soit 60% pour Porrentruy, 25% pour les communes de la couronne et 15% pour les autres communes. A ce jour est réparti Fr. 676'000.— selon ce principe, qui comprend l'investissement de Porrentruy relatif à la rénovation de la glace. Selon un tableau financier, le coût annuel actuel pour Coeuve est de Fr. ~15'000.—, pour un champ de glace ça représenterait ~Fr. 19'000.—, avec un 2<sup>ème</sup> champ de glace Fr. ~22'000.—. Avec la consolidation de l'avant-projet, a été admis que les coûts annoncés dans la 1<sup>ère</sup> phase ne pouvaient pas répondre aux exigences du projet. Pour les recherches de fond et pour le centre de formation, des demandes et des contrats devront être signés cette année. Les loges seront entretenues, équipées, mobilier et équipement, par le HCA. Le restaurant « le New Puck » sera géré par un contrat spécifique entre le SIDP et l'exploitant. Gérard Meyer précise que pour la votation aux urnes du 1<sup>er</sup> juillet, une demande de dérogation a été sollicitée et approuvée par le Gouvernement. La décision du Parlement interviendra après le vote, si possible en octobre 2018. Suite des procédures : au mois de mai un appel d'offres a été lancé et sous réserve des résultats du vote, l'adjudication interviendra mi-juillet 2018. Septembre 2018 début des prestations du mandataire, novembre 2018 demande auprès de l'office fédéral des sports, décembre 2018 établissement des plans et demande du permis de construire, juin 2019 début des travaux, octobre 2020 fin des travaux de la patinoire actuel et si possible, mais moins urgent, fin 2021 construction de la 2<sup>ème</sup> surface de glace. Ce projet satisfera un besoin pour les utilisateurs, pour les écoles et le public, mais également apportera un dynamisme pour le tourisme et pour la région. En conclusion, le SIDP invite à voter 2x oui le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. le Président ouvre la discussion.

A la question de François-Xavier Migy, qui demande la confirmation au fait que les contrats signés par les sponsors restent valables en cas de plan B, Gérard Meyer répond que si le projet global n'est pas approuvé, il faudra rediscuter avec les partenaires et revoir, si ces contrats sont maintenus ou pas. Stéphane Babey précise que la 2<sup>ème</sup> surface paye la 1<sup>ère</sup>, que les engagements signés permettent de payer les investissements et une bonne partie du fonctionnement. Si ça devient un projet privé, tous les engagements signés sont caducs, certaines institutions ne financent pas les projets privés.

A Claire Bleyaert qui demande en vue des apports financiers, émanant des sponsors et si le 2<sup>ème</sup> champ de glace n'est pas un besoin urgent, est-il envisageable que le SIDP renonce à cette 2<sup>ème</sup> surface, Gérard Meyer rappelle les sommes prises en compte pour chaque surface de glace, 11 millions pour une surface et 13 millions pour 2 surfaces. Une réserve est également prévue, ce sont bien entendu des montants non négligeables, mais les études nécessaires ont été réalisés et le projet est fiable.

A Grégory Champion qui demande confirmation sur les coûts pour la commune de Coeuve, Gérard Meyer répond que les chiffres sont mentionnés dans le message du SIDP joint au matériel de vote.

A François-Xavier Migy qui demande des précisions sur les coûts actuels et futurs pour Coeuve, pour une ou 2 surfaces, Gérard Meyer répond que le montant budgétisé pour 2018 est de Fr. 14'967.—. Pour un champ de glace ça représenterait un coût annuel de Fr. 18'784.—et avec deux champs de glace, Fr. 22'900.—.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président cède la parole à M. le Maire.

Benoît Bleyaert remercie MM Babey et Meyer pour leur présentation et revient sur le vote de l'assemblée relatif à leurs présences jusqu'à la fin des débats. Il précise que le but du Conseil était que l'assemblée ait les informations du SIDP et des autorités, mais également que les favorables ou les défavorables au projet, vu la pression médiatique, puissent poser leurs questions en toutes transparencies. Pour le Conseil communal, la présence de MM Babey et Meyer ne gênent en rien. Benoît Bleyaert rappelle que le rôle du Conseil est de gérer les deniers de la commune, qu'il ne décide pas pour les ayants droits et il salue le fait que ce projet passe par les urnes. Le Conseil communal est satisfait au fait que les citoyens auront toutes les informations pour choisir et il se pliera à la voix du peuple. Aux assemblées communales en lien avec le budget, les participants sont plutôt réticents aux dépenses, demandent des solutions pour faire des économies ou la baisse de la quotité d'impôts. Benoît Bleyaert fait l'historique du dossier, rappelle brièvement certains points, car ils ont déjà été présentés auparavant par M. Meyer. En 2010, les communes ont payé le solde de leur dette pour la patinoire, et Porrentruy a continué à financer le fonctionnement. En 2011, tout le monde est unanime au fait que la patinoire doit être rénovée et la Ville de Porrentruy mandate deux bureaux d'architecte. C'est le projet de Sironi qui s'élève à 17 millions avec deux champs de glace qui aura l'aval des maires, car l'autre projet est abandonné, émanant d'un partenariat public-privé dépassant les 30 millions, soit trop cher. En 2012, le projet Sironi est également abandonné, il ne plaît pas aux utilisateurs qui n'ont pas été consultés, qui ne chercheront pas de fonds financier si celui-ci est retenu, et qui ont de leur côté, mandaté et payé une étude auprès du bureau Buchs et Plumey. C'est ce dernier avant-projet qui est finalement retenu, qui coûte 17 millions et pour lequel les utilisateurs s'engagent à chercher 5 millions de dons. En 2014, le service des communes fixe comme dette résiduelle maximale à charge des communes, 7,5 millions. A cette époque, le Conseil avait écrit au SIDP pour les informer de leur inquiétude au niveau de l'augmentation des coûts. En 2015, le SIDP rachète l'avant-projet des utilisateurs qui coûte Fr. 150'000.—, alors qu'ils ont promis de trouver 5 millions. En 2015, les assemblées communales ont approuvé de céder leur part. Le besoin de rénover le bâtiment est un fait acquis, mais cette augmentation de 10 millions entre ces projets, a inquiété et surpris le Conseil. Suite à l'intervention de plusieurs intervenants, le projet a été scindé en deux, avec la décision démocratique de faire voter le projet par une votation populaire. Depuis quelques semaines, il y a campagne par le SIDP et le MCCR. Il s'agit d'un projet émotionnel pour lequel certains citoyens n'osent pas donner leur avis. La preuve, la population s'est déplacée nombreuse ce soir principalement pour ce point. Il s'agit du même objet, mais vu différemment et le but du Conseil, est de communiquer leur point de vue. Le Conseil approuve totalement la rénovation de la patinoire, mais a des divergences au niveau des chiffres et de certains points. Est-ce que les assemblées communales auraient approuvé de céder leur part au SIDP pour un projet à plus de 27 millions, alors que leur a été présenté un avant-projet à 17 millions. Cette augmentation n'est pas anodine, même si plusieurs motifs ont été évoqués, mais pour la commune de Coeuve ça représente pour 30 ans, selon le scénario, un coût de Fr. 680'000.— à Fr. 1'120'000.—. Autre point, les coûts de fonctionnement de la patinoire qui ont triplé ces dernières années, il y aura de l'investissement et de l'entretien d'ici 10 ans, et pour lesquels le SIDP, donc les communes, devront payer. Le Conseil s'est demandé ce qu'il pourrait réaliser avec 1 million, rappelle qu'il a subventionné des sociétés locales et qu'il est le reflet des propos lors de précédentes assemblées communales. Les risques financiers qui pèsent sur des communes, qui sont

déjà en difficulté financière, auront des impacts sur leurs investissements. Pour rappel, le canton examine les motifs de demandes de crédits. La Patinoire au niveau financier a un filet de sécurité par le biais du SIDP, mais ça peut être un risque au niveau des 21 communes, qui payeront plus en cas de besoin. Le Conseil ne souhaite pas augmenter la quotité d'impôts, et la patinoire n'égalera pas automatiquement une augmentation de cette quotité, mais ce projet a un coût et les capacités financières de la commune devront être examinées. Il rappelle que le travail du Conseil est de présenter les projets en assemblée et que la décision finale appartient à chacun. C'est un beau projet, mais les arguments au niveau économique et touristique sur la région, sont exagérés. Il rappelle qu'il n'y a pas de plan B si le 2<sup>ème</sup> champ de glace n'est pas approuvé. Au niveau des manques d'heures de glace, les élèves du cercle scolaire sont contents de se rendre à la Patinoire, mais aucun responsable n'a demandé à obtenir plus d'heures de glace. La gestion entre le propriétaire et les locataires va être complexe, des éléments doivent encore être clarifiés, également au niveau des factures, qui paye quoi et quand. Entre 1995 et 2010, la patinoire a coûté Fr. 100'000.— pour la commune de Coeuve, mais depuis 2010, les factures ont augmenté. La proposition est de créer une SA, avec les utilisateurs en tant qu'actionnaire, afin de stabiliser les charges sur du long terme. Il a été entendu que Coeuve ne veut pas payer sa patinoire mais ce n'est pas vrai, toutes les communes doivent payer sa rénovation, ce qui inquiète le Conseil ce sont les mauvaises surprises financières qui seront à charge des communes. L'idée est que les communes apportent maximum 11 millions d'apport financier, ce qui représente Fr. ~250'000.— pour Coeuve, ce qui semble plus raisonnable pour le Conseil et plus justifiable vis-à-vis de subventions versées à des sociétés locales. Peu importe du comment il est géré et pourquoi, mais le Conseil préférera verser un montant unique, comme le canton, que chacun financera à sa guise, versement unique ou mensuel. C'est très bien si le projet convient aux utilisateurs, le Conseil ne va pas s'immiscer dans les détails de la construction et des besoins, c'est la charge financière qui l'inquiète et surtout les futurs coûts de fonctionnement. Il y a aussi le sentiment que sans le 2<sup>ème</sup> champ de glace, rien ne peut se faire. Si c'est une société qui gère la patinoire, elle encaisse les locations et les recettes. Le Conseil est favorable à un projet pour la jeunesse, mais sans hypothéquer leur héritage. En conclusion, le Conseil invite à voter 2x non le 1<sup>er</sup> juillet.

M. le Président ouvre la discussion.

A Christian Ribeaud qui demande aux représentants du SIDP des précisions sur la création d'une SA, Stéphane Babey répond que cette proposition est impossible à réaliser, en raison des apports financiers uniques pour les communes, que Porrentruy ne va pas octroyer un droit de superficie gratuit envers une SA, qui payera 35% d'impôts, et que les 21 maires ne vont pas accepter de céder leur part à une SA. Le projet global est sociétal, concerne 500 personnes, 2500 personnes qui vont se retrouver chaque semaine et plusieurs dizaines de milliers d'auditeurs. L'Ajoie se meurt et c'est du pouvoir public de mettre en place une telle structure.

A Daniel Meyer qui demande pourquoi le matériel de vote n'a pas encore été distribué, Benoît Bleyaert répond que le matériel de vote sera distribué dès le lendemain. Benoît Bleyaert revient sur les propos de Stéphane Babey, qui précise que le 17.04.2018, une commune a proposé la constitution d'une SA, qu'il n'est pas impossible de la créer et que cette proposition avait déjà été faite en 2012.

Daniel Varé explique être reconnaissant envers les personnes qui s'investissent pour la cause publique, mais est interpellé par le maire, à la tête d'un mouvement qui ternit l'image du canton, et n'est pas représentatif de la majorité du village. Coeuve est un village dynamique par ses sociétés et manifestations, mais les Tiaissèts deviendraient rétrogrades, fébriles, voir conservateurs. Il est supportable de reporter des investissements futurs, vu ce qui s'est fait ces dernières années. Il invite les citoyens de Coeuve à aller voter en votre âme et conscience et conclut, par le fait que le discours ne serait pas le même si un certain bureau d'ingénieurs était concerné par le projet.

Benoît Bleyaert répond comprendre le ressentiment des citoyens qui sont favorables, confirme que les citoyens voteront en leur âme et conscience et rappelle que le Conseil acceptera le résultat du vote. Pour l'attaque personnelle au niveau de sa profession, il précise être à l'aise, car le bureau Dolci qui a réalisé la dernière étude est très compétent.

Jean-Claude Choffat demande si le Conseil est unanime au vote des 2x fois non, ce que confirme les membres.

A Gérard Roth qui demande si le maire a sommé les conseillers communaux et employés communaux de voter 2x fois non, Benoît Bleyaert répond n'avoir donné aucune consigne aux conseillers, employés et autres. Il s'agit d'un vote démocratique, chacun remplira son bulletin de vote après avoir pris connaissance des informations.

A Edouard Roth qui demande comment des membres de l'exécutif communal peuvent être associés à un mouvement, sans avoir eu l'accord au préalable des citoyens, Benoît Bleyaert répond être le membre qui fait partie de ce mouvement et le but, était que des informations supplémentaires soient communiquées et que le projet passe par un vote populaire. Aucune décision n'a été prise, il n'y a pas de violation du droit démocratique. Au moment où le Conseil a pris position, il a été classé dans les opposants, mais ça ne signifie pas que toute la population est ou doit être contre.

François-Xavier Migy précise que les communes qui sont contre ont des problèmes financiers, peu ou pas d'industries et que sans les fusions, il y aurait eu plus de petites communes contre. Il faut que l'Ajoie se secoue et Coeuve qui souhaite rester un village rural, devra revoir sa structure. Selon lui, les sociétés locales ne vont pas être préteritées par ce vote et un fond pour la culture pourrait être créé.

Stéphane Babey précise qu'il n'y a aucun mot d'ordre provenant du comité du SIDP, au fait que des membres du projet donnent des consignes sur ce qu'il faut voter.

A Grégory Champion qui demande si la commune devra payer une contribution supplémentaire en cas de dépassement budgétaire, Gérard Meyer répond que le chantier sera réalisé par phase, soit le 1er champ de glace et ensuite le 2<sup>ème</sup>, qui sera réalisé lorsque la 1<sup>ère</sup> phase se consolidée. Le crédit engagé doit être tenu.

Christian Ribeaud remercie le maire pour sa présentation et explique qu'il y a 30 ans, les mêmes discussions et arguments avaient été cités, relatifs à la construction de la patinoire. Il y a 2 institutions symboliques en Ajoie, la patinoire et la Saint-Martin, et le Conseil communal en a secoué une. L'engouement dure depuis 45 ans et la population avait été solidaire. Le professeur Bernard Dafflon a dit que si les opposants se battent sur les chiffres, ils ont torts. Donc remettre en question les chiffres du SIDP, c'est contraire aux propos du professeur Dafflon. Il y a délit au niveau des chiffres cités. La patinoire est déjà subventionnée à plus de 73%, la commune de Coeuve n'est pas endettée à cause de la patinoire, mais en raison de diverses prises de positions et investissements. L'image de Coeuve est affreuse et l'image des sociétés à l'extérieur est dévalorisante. Il cite des exemples de manifestations ou de projet en lien avec les sociétés locales. Les arguments sont futiles et prend exemple sur le fait que le mouvement a demandé à ce que la banderole de propagande, accrochée à la patinoire, soit enlevée. Il est également normal de mettre les enfants devant lors des cortèges de propagande, car ils sont la jeunesse. Il se demande également comment des conseillers peuvent être contre, alors qu'ils ont des places à la patinoire. Il précise qu'aucun conseiller ne s'est exprimé et que nous sommes effectivement en Russie.

Pierre Henzelin est surpris que le Conseil soit rigoureux sur le chiffre en lien avec le projet de la patinoire, mais pas pour le budget communal. Il estime que plusieurs investissements auraient pu être évités.

Rose-Marie Choffat explique que dans le cadre d'une SA, les utilisateurs en seraient les actionnaires. Elle demande si des contacts ont eu lieu et s'inquiète du fait de la majorité des actionnaires, venant de l'extérieur du canton.

Benoît Bleyaert revient sur les propos de Christian Ribeaud et précise que le rapport du professeur Bernard Dafflon se basent sur les chiffres communiqués par le SIDP, qu'effectivement on ne se bat pas sur les chiffres, mais que ce rapport conclut sur le côté risque financier. Le Conseil salue les sociétés locales, qui sont évidemment actives par le biais de leur propre moyen financier, alors que la commune va payer pour les sociétés qui utilisent la patinoire. Au sujet de la SA, entre le 17 avril et le 1<sup>er</sup> juillet, il n'est pas possible de réaliser un projet B clair et précis. Des contacts avec des juristes et notaires ont eu lieu, qui ont garantie de la faisabilité d'une SA. Afin de pouvoir examiner cette possibilité et vu le délai, il est appelé à voter 2x non. Il explique le projet de Fribourg, géré par une société, qui va instaurer des clauses afin de ne pas être rachetée par des étrangers. La ville de Fribourg a décidé de verser un don unique de 8 millions et 7 millions en droit de superficie. Bien entendu, la situation économique de Fribourg n'est pas celle de l'Ajoie, raison pour laquelle il faut la contribution des collectivités publiques. Il ne faut pas laisser les utilisateurs se débrouillés seuls, le Conseil approuve

le projet, il faut rénover, mais souhaite avoir une stabilité au niveau du coût par habitant et par an. Le Conseil a souhaité débattre du projet démocratiquement, raison pour laquelle il a invité le SIDP ce soir, il y a beaucoup de participants et il les invite à participer à d'autres assemblées.

Aux propos de Christian Ribeaud, Mathias Tatti répond que les débats au sein du Conseil sont collégiaux, ouverts et les points votés à l'unanimité.

M. le Président clôt le point n° 1. Stéphane Babey et Gérard Meyer sortent de la salle.

#### **Point n° 2**

Aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. M. le Président ouvre la discussion.

Pierre Henzelin demande à ce que soit précisé sur le PV du 28 mars 2018, que le dîner des ainés a eu lieu le jour de la commémoration des morts et que Benoît Bleyaert, a répondu que ceux qui ne sont pas contents, peuvent rester à la maison. Soumis au vote à mains levées, le point n° 2 est approuvé à la majorité évidente et avec l'ajout des deux précisions demandées par Pierre Henzelin.

#### **Point n° 3**

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière du point est approuvée à la majorité évidente.

Mathias Tatti lit les dépassements budgétaires. M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président propose de lire uniquement les chiffres du tableau « résumé du compte de fonctionnement 2017 », distribué en tout ménage. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mathias Tatti lit le tableau résumé du compte de fonctionnement 2017, qui boucle avec un excédent de charges de Fr. 11'636.52, pour un total de charges de Fr. 3'192'463.14 et un total de produits de Fr. 3'180'826.62.

A la question d'Edouard Roth qui demande comment le compte forestier peut être équilibré, Mathias Tatti répond que conformément au décret sur les finances communales, ce compte doit s'autofinancer. Si à la fin de l'année il y a un bénéfice, celui-ci est reporté sur un fond, dans le cas contraire le déficit est puisé dans ce fond. Au niveau des comptes forestiers, Mathias Tatti explique que le garde forestier est très compétent et que son travail a engendré un bénéfice de Fr. 68'000.—.

A Patricia Migy qui cite que l'assemblée devrait pouvoir lire cette information dans le bilan, Mathias Tatti répond que ce montant est mentionné dans le détail des comptes, chapitre 14.

M. le Président rappelle que les variations sont mentionnées dans les comptes détaillés, consultables sur le site internet et au bureau communal.

Mathias Tatti cite les chiffres relatifs aux fonds de l'épuration des eaux usées, du SECO, du service de l'eau propre et du pressoir. Mathias Tatti précise que l'administration et le Conseil sont disponibles pour toutes questions au sujet des comptes.

A la question de François-Xavier Migy qui demande des précisions sur la différence de Fr. 100'000.—, en négatif au niveau des entrées d'impôts, Mathias Tatti répond qu'il y a plusieurs factures, à savoir une perte de Fr. 100'000.— au niveau de la péréquation financière et du retard dans les taxations définitives. Benoît Bleyaert précise que ce point est établi également en fonction des potentielles arrivées et départs, et que si un « bon » contribuable part, c'est difficile de le prévoir.

Pierre Henzelin explique que ces comptes qui s'équilibrent ne sont pas « parlants » pour l'assemblée. Le citoyen souhaite savoir ce que les comptes rapportent et coûtent.

Mathias Tatti confirme que la lecture des comptes est déplaisante. Il précise que pour les comptes 2016, une présentation plus claire par le biais de graphiques avaient été dévoilée à l'assemblée, mais que malheureusement, il y avait 2 citoyens dans la salle. Il confirme que le Conseil en prend note et qu'il réfléchira à une manière plus explicite de présenter les comptes et le budget.

M. le Président cède la parole à Mathias Tatti, qui lit le rapport de la fiduciaire.

Soumis au vote à mains levées, les comptes 2017, ainsi que les dépassements budgétaires, sont approuvées à la majorité évidente.

#### **Point n° 4**

M. le Président cède la parole à Didier Chavanne pour l'entrée en matière, qui explique que depuis plusieurs mois il y a des infiltrations d'eaux aux abris PC de la halle, et invite l'assemblée à accepter

l'entrée en matière pour détailler la situation. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Didier Chavanne explique, parle biais d'une présentation et de photos, que depuis plusieurs mois il a été constaté des infiltrations d'eau aux abris PC situé au sous-sol de la halle, sans savoir précisément la raison, problème à une conduite d'eau ou à l'étanchéité. Or, il a été constaté que l'eau s'infiltra lorsqu'il pleut. Le problème a été déclaré à l'assurance de la commune, qui couvrent les dégâts causés, mais n'intervienne pas réparer le problème. L'assurance a mandatée une entreprise spécialisée, qui a constaté un problème d'étanchéité sur la place. Au printemps 2018 des sondages ont été réalisés et des impacts, des trous, ont été trouvés. Le Conseil se pose les questions depuis quand, pourquoi et par qui, sans avoir de réponses. Actuellement, le but est de trouver une solution, soit en rebouchant les trous en espérant qu'il n'y en a pas d'autres ou en réfectionnant toute la place. Le crédit proposé ce soir est pour la réfection totale de la place. Didier Chavanne précise que de l'argent pourra être prélevé dans le fonds des abris de la protection civile géré par le canton, qui sera en diminution du crédit voté.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

A Jean Heusler qui demande des précisions sur la quantité d'eau, Didier Chavanne répond qu'il s'agit de plusieurs bidons d'eau à vider chaque semaine. Il précise qu'il y a des locataires au sous-sol de la halle.

A Jean Heusler qui demande depuis quand l'eau s'infiltra, Didier Chavanne répond que ça fait une année et la situation s'aggrave.

Jean Heusler estime que le crédit proposé est trop élevé et laisserai la situation telle quelle.

A André Chavanne qui demande si des recherches ont été effectuées pour trouver les responsables des trous réalisés, Didier Chavanne répond que si ces responsables sont connus, le Conseil est preneur de ces informations. Il confirme aux propos d'André Chavanne, qu'il n'y a pas beaucoup de sociétés, que des recherches ont été exécutées, mais personne ne va s'annoncer comme étant le responsable. Benoît Bleyaert précise que les trous datent depuis plus de 10, voir 15 ans. Il confirme que certains trous correspondent à des encrages de pose de cantines, mais même si le ou les responsables sont trouvés, ça sera au Conseil de prouver que ce sont eux les fautifs, et le Conseil n'a pas les moyens de trouver et de présenter des preuves. Benoît Bleyaert précise qu'il s'agit d'un crédit cadre et que si le problème peut être résolu en rebouchant les trous, tant mieux, mais si ce n'est pas le cas et que l'eau continue à s'infiltrer, le travail aura été mal emmarché. Il rappelle qu'il s'agit d'une proposition, que si l'assemblée la refuse et bien, la concierge continuera à vider les seaux et à éponger. Il s'agit d'un bâtiment public, le Conseil se doit d'informer qu'il y a un problème d'infiltration, même s'il n'a malheureusement pas plus d'informations sur les emplacements d'autres trous. Raison pour laquelle est expliqué que tout la place devra être certainement être « ouverte ».

Christian Ribeaud explique que ce coût représenterait un coût annuel de Fr. 24.50 par habitant, sur 10 ans. Il demande des précisions sur la répartition de ce crédit de Fr. 180'000.— et si plusieurs offres ont été sollicitées. Il précise qu'il faut régler ce problème, mais trouve le montant trop élevé. Benoît Bleyaert répond que la base de deux devis ont permis de chiffrer les travaux, que le Conseil ne fait pas d'appel d'offres avant d'avoir l'aval de l'assemblée, mais qu'effectivement si le crédit est approuvé, des offres comparatives seront sollicitées. Il rappelle que si le problème est résolu sans devoir réfectionner la place entière, les coûts seront inférieurs au crédit cadre voté, malheureusement le Conseil à ce jour ne peut pas connaître cette information.

Flore Brahier précise que le cas a été annoncé à l'assurance, qui a bien précisé que si la commune ne règle pas le problème d'infiltration, elle ne couvrira pas les frais de réfection de peinture et autres, au sous-sol de la halle.

Gérald Roth explique que lors de la location de la cuisine, un état des lieux est réalisé et que ça devrait être identique lors d'installations de cantines sur la place sèche. Benoît Bleyaert précise que depuis 2007, le Conseil communal interdit lors d'installation de cantines sur la place sèche, que rien ne soit planté, soit qu'aucun trou ne soit réalisé. Pour ce qui a été réalisé avant cette date, le Conseil n'a pas d'informations, il précise qu'il a été trouvé un trou de 4 cm de diamètre, fait à la foreuse, mais ne sait pas par qui.

Jean Heusler propose que soit rebouché uniquement les trous trouvés, car au bout d'une année il y a la possibilité que les trous soient rebouchés par le calcaire. Benoît Bleyaert confirme cette possibilité, mais malheureusement, personne ne sait où et combien il y a de trous.

Pierre Henzelin propose que le Conseil réunisse les sociétés et qu'en discutant avec elles, il y a moyen qu'elle annonce le cas aux assurances, afin qu'elles couvrent une partie des frais.

Christian Ribeaud demande pourquoi l'infiltration ne s'est pas vu plus tôt, si ça fait plus de 10 ans que ça coule et rappelle qu'il trouve le montant trop élevé, qu'il faut demander des devis comparatifs et exiger son prix. Benoît Bleyaert précise que ça ne coule pas depuis 10 ans, mais depuis moins d'une année. Au début c'était quelques gouttes et maintenant ça prend de l'ampleur. Il rappelle que l'appel d'offre est réalisé si l'assemblée approuve le crédit, afin de ne pas quémander des offres pour rien auprès d'entreprises. Qu'il s'agit d'un crédit « cadre », par conséquent d'un montant maximal, et que si les travaux peuvent être réalisés en dessous du crédit voté, tant mieux.

A une question de Cyrille Oeuvray, Benoît Bleyaert répond que les travaux visibles actuellement correspondent aux sondages. Il précise qu'un trou a été réalisé où l'eau coule, aucun problème visible et l'eau continuait à s'infiltrer. D'autres sondages ont été effectués, de côté et sur la surface, et cette fois, des impacts dans l'étanchéité ont été constatés. Il précise que si l'assurance d'une société est d'accord de payer les dégâts, le Conseil l'invite à s'annoncer.

M. le Président soumet au vote à mains la proposition de Jean Heusler, à savoir de reboucher les trous visibles, qui récole 16 voix pour.

M. le Président soumet au vote à mains levées la proposition du Conseil, à savoir approuver un crédit-cadre de Fr. 180'000.— pour la réfection de la place sèche de la halle polyvalente, à couvrir par voie d'emprunt, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement nécessaire et pour consolider le crédit, qui récolte 20 voix pour.

M. le Président soumet au vote à mains levées la proposition du Conseil retenu par l'assemblée, qui récolte 26 voix pour, contre 10 avis contraires.

## **Point n° 5**

Michel Bernard est surpris lors de la présentation des comptes 2016, que les différents montants en fonction de la dette par habitant, fortune et autres n'ont pas été cités. Mathias Tatti rappelle que le travail a été réalisé lors d'une précédente assemblée, par le biais d'une présentation par graphiques et hormis le Président, le Conseil et l'administration, 2 citoyens étaient dans la salle. Il confirme que la présentation des comptes sera revue et prendra en compte, l'évolution des dettes.

François-Xavier Migy fait la remarque que les parents ou grands-parents, qui emmènent ou viennent chercher leurs enfants ou petits-enfants à l'école, et l'employés communaux ou enseignants qui parquent le long de la route qui accède à l'éco-point, rendent la circulation difficile et dangereuse. Il demande à ce que le Conseil étudie la situation avec la commission d'école, surtout qu'elle ne va pas s'améliorer lorsque les moloks seront en vigueur.

M. le Président répond que le Conseil communal en a pris note.

Gérard Roth explique qu'il y a de l'indiscipline au niveau de la place de déchets verts, que des gens viennent y déposer des déchets la nuit, et qu'au niveau de l'éclairage de la halle, des économies peuvent être réalisées car les locaux restent souvent allumés.

M. le Président répond que le Conseil communal en a pris note.

Jean-Claude Choffat fait la remarque que le panneau « stop » au début de la rue Lambert, rend l'engagement sur la route très difficile et les voitures roulent trop vite. Il demande explicitement au Conseil, d'enlever ce panneau « stop » afin que les automobilistes respectent une priorité de droite.

Rose-Marie trouve lamentable, le fait que des voitures se parquent sur ce « stop » et demande au Conseil de régler le problème, car les automobilistes ne peuvent s'engager.

Benoît Bleyaert répond que le plan de mise aux normes de la signalisation du village, réalisé par un bureau spécialisé, a été déposé publiquement, entré en vigueur sans opposition. La signalisation a donc été mise en place selon ce plan. Le Conseil n'a pas décidé d'installer un panneau « stop », c'est le bureau externe mandaté qui a fait ce choix selon la visibilité du carrefour.

Raphaël Heusler, ancien conseiller en charge du dicastère lié à ce dossier de mise aux normes, confirme que le Conseil n'a rien décidé, mais que c'est bien Swiss Traffic, entreprise Vaudoise, qui a fait ce choix pour des raisons de sécurité.

Amandine Bodelier précise habiter depuis 12 ans dans ce secteur, que ce carrefour a toujours été difficile et que les automobilistes ont toujours roulés trop vite.

Christian Ribeaud informe l'assemblée que le FC Coeue fêtera son 50<sup>ème</sup> anniversaire en 2019 et qu'il se pose des questions sur la recherche de dons, si Coeue vote 2x non. Il trouve également « léger » le vote du crédit de Fr. 180'000.—, par rapport au projet patinoire.

Au sujet des relevés des compteurs d'eau, Michel Bernard propose d'envoyer des formulaires à chaque propriétaire, afin qu'il relève lui-même l'édit compteur. Benoît Bleyaert confirme que le Conseil en a pris note et précise que des contrôles ponctuels pourraient être réalisés.

A Edouard Roth qui demande si le projet « assainissement du réseau » du Mont de Coeue est terminé et les coûts, Benoît Bleyaert répond que le gros des travaux est terminé, qu'il y a encore des travaux de réfection de fouilles à réaliser, pose d'une couche de surface et à ce jour, le crédit n'est pas dépassé.

A la question de Jean Heusler sur la réfection du parc de l'église, Benoît Bleyaert répond que ce travail sera réalisé en même que les travaux expliqués précédemment.

Pierre Henzelin explique qu'en cas de forte pluie, le gravillonnage de la route d'Alle ne reste pas. Il demande pour des raisons économiques, d'améliorer la situation pour une longue durée. Il précise qu'il y a des autocars qui sillonnent les villages et qu'hormis les élèves, ils sont la plupart du temps, vides. Des économies pourraient être réalisées. Il demande également des nouvelles de la pose de la stèle au cimetière.

Benjamin Brahier répond que malheureusement, le Conseil attend toujours sur l'offre sollicitée il y a plusieurs mois. Selon un récent contact avec l'entreprise, elle est en cours de réalisation.

M. le Président répond que le Conseil communal a pris note de la remarque relative à la route d'Alle, mais qu'au sujet des autocars, ce n'est pas de la compétence du Conseil.

A Edouard Roth qui demande comment les 500 m<sup>3</sup> stockés en forêt, de déchets partiellement pollués, contenant des déchets de confettis et autres, vont être évacués et qui va financer ça, Benoît Bleyaert répond que ce macadam est posé là provisoirement, qu'il a été stocké pour savoir s'il pouvait être réutilisé pour le chantier. Le Conseil examine actuellement comment il peut être utilisé, soit en le concassant et en le recyclant, afin d'être utilisé sur le territoire communal, ou acheminés ailleurs. A ce jour, selon les procédures administratives, il semble que ce stock va plutôt être réacheminé en décharge. L'Office de l'Environnement a autorisé le stockage à cet endroit.

Jean-Louis Terrier explique que nous dépensons plusieurs milliers de francs, et demande donc à ce que la pendule de la halle soit réparée et indique l'heure juste.

Sébastien Choffat informe que plusieurs haies dépassent largement sur la route, ce qui rend la circulation dangereuse. Il demande à ce que le Conseil fasse le nécessaire. Benoît Bleyaert répond que sa haie est concernée. Il n'a pas pu faire le nécessaire avant le 31 mars, mais s'engage à la tailler au mois d'août. Il confirme qu'il y a d'autres haies qui devront être taillées.

A la remarque d'André Chavanne, qui rappelle le tout ménage et demande si des contrôles sont effectués au sujet des chiens qui aboient toute la journée, voir la nuit, Benoît Bleyaert invite les citoyens à appeler le propriétaire, sinon la police, car hormis une visite aux propriétaires, le Conseil ne peut rien faire de plus.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 23 heures 11.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :  
Pierre-André Henzelin

La Secrétaire :  
Flore Brahier